

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

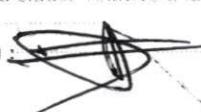
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Reclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

N° W19-551507
ND. 35405

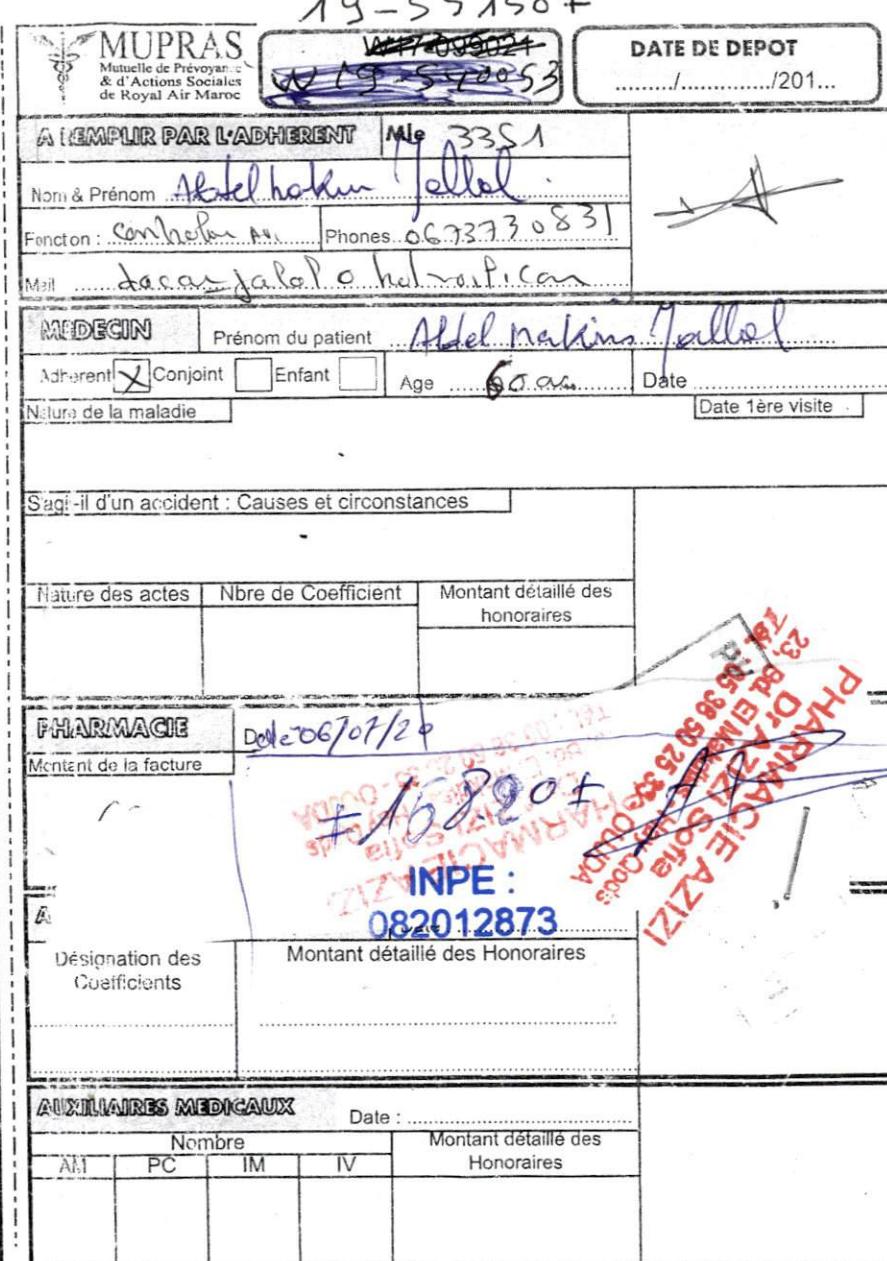
<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique
Cadre réservé à l'adhérent (e)		
Matricule	3351	Société
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre
Nom & Prénom : JALAL Abd el haf		
Date de naissance : 01/10/60		
Adresse : habata elle		
Tel : _____		
Total des frais engagés : 168,20		
Cadre réservé au Médecin		
<div style="text-align: center;">  04 AOUT 2020 ACCUEIL JALAL Abd el haf </div>		
Date de consultation : _____		
Nom et prénom du malade : _____		
Lien de parenté	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie : _____		
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____		
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel au médecin conseil de la Mutuelle.		
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. J'ai avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.		
Fait à : oujda	Le : 01/07/2020	
Signature de l'adhérent(e) : 		

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de présenter la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins.

Veuillez fournir une facture

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.



Dr. Yassine Cherif
BOUSSELHAME
Chirurgien Dentiste
Soin - Orthodontie
Blanchiment - Implantologie



الدكتور ياسين الشريف
بوسلهام
طبيب جراحي للأسنان
علاج - تقويم - تبييض - زرع الأسنان

6/7/20

Talal ABdehelin

168.20

♀

① Augmentation 4/5
ag. da'; P A J



~~PHARMACIE AZIZI
Dr. AZIZI Sofia
23 Bd. El Makdiss - Hay Oued
Tel. : 05 36 50 25 33 - Oujda~~

~~HARMACIE AZIZI
Dr. AZIZI Sofia
23 Bd. El Makdiss - Hay Oued
Tel. : 05 36 50 25 33 - Oujda~~

~~Dr Yassine Cherif BOUSSELHAME
Chirurgien Dentiste
112, Bd. Allal Ben Abdellah
Imm. Grari Apt. 3 - 1er Etage - Oujda
Tel. : 05 36 70 82 45~~

AUGMENTIN

1g/125 mg

Composition :

Amoxicilline 1g

(sous forme trihydratée)

Acide clavulanique 125mg

(sous forme de clavulanate de

potassium).

Contient de l'aspartam (environ

30mg).

Mise en garde spéciale : risque

d'allergie.

Voie orale

Tenir hors de la portée et de la

vue des enfants.

Conserver à une température

inférieure à 25°C et à l'abri de

l'humidité.



B200969-01

AUGMENTIN

1g/125 mg

16 SACHETS



poudre pour
suspension
buvable
en sachet

أوغمنتان 1 غ / 125 مل

أموكسيسيلين / الحمض كلافولانيك

مسحوق للاحتكاك في كيس قابل للتراب

AUGMENTIN 1 g/125 mg
16 sachets



6 118000 160182

Casablanca 20 000
Hamed Alchazali,
et Rue Abdou
42-44 Angle Bd Rachid
GalaxoSmithKline Maroc
Information médicale :

Ain El Aouda,
Région de Rabat
GalaxoSmithKline Maroc

PER : 11/20
LOT : 610827
PPV : 168,20 DH

RESPECTER LES DOSES PRÉSCRITES

Uniquement sur ordonnance
Lire attentivement la notice avant emploi.
prendre de préférence au début des repas,
pendant jours.
sachet(s) fois par jour à

1g /125 mg

AUGMENTIN
AMOXICILLINE-ACIDE CLAVULANIQUE

AUGMENTIN
AMOXICILLINE-ACIDE CLAVULANIQUE

1g /125 mg

poudre pour suspension
buvable en sachet